

**BURKINA FASO**

-----  
*Unité-Progrès-Justice*

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,  
INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS  
HUMAINS (CAGIDH)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°111 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION D'ACCEPTATION DE L'ACCORD  
SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DE  
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE, APPROUVÉ PAR LE CONSEIL DES  
GOUVERNEURS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 1959.**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Ousséni SOULAMA**, rapporteur.

*Octobre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 10 octobre de 09 heures 15 minutes à 10 heures 03 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député SANOU Yaya, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation d'acceptation de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, approuvé par le Conseil des gouverneurs le 1<sup>er</sup> juillet 1959.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Ousséni SOULAMA, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 08 et le jeudi 10 octobre 2024.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la CAGIDH a organisé, le jeudi 12 septembre 2024 de 12 heures 42 minutes à 16 heures 55 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la CAEDS, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAEDS ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

## **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté respectivement par monsieur Karamoko Jean- Marie TRAORE, Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur et madame Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargée de la coopération régionale. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par la Ministre déléguée, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification ;
- contenu de l'Accord ;
- appel à l'acceptation de l'Accord ;
- réserves à certaines dispositions de l'Accord.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la CAEDS, saisie au fond.

## **I.2. Débat général**

Suite à l'exposé de madame la Ministre déléguée, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Les principales préoccupations ont porté sur :

- les immunités accordées aux fonctionnaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la conformité de ces immunités avec les conventions de Vienne en matière d'immunités ;
- les limites des privilèges et immunités diplomatiques ;
- les enjeux des privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires ;
- la deuxième réserve qui pourrait compromettre la réalisation de la Centrale nucléaire au Burkina Faso ;
- l'intérêt à exclure les Burkinabè dans la deuxième réserve ;
- les avantages dont bénéficie le Burkina Faso depuis son adhésion à l'AIEA ;

- les pays qui ont émis les mêmes types de réserves que le Burkina Faso ;
- les éléments dont dispose le Burkina Faso qui mettent en doute l'impartialité de la Cour internationale de justice ;
- l'exclusion des fonctionnaires et experts ayant la nationalité burkinabè des privilèges et immunités de l'AIEA ;
- l'alignement de l'Accord du présent projet de ratification avec la législation nationale sur l'énergie atomique et la sécurité nucléaire ;
- les impacts concrets de cet Accord, objet de la présente ratification, sur la souveraineté nationale en matière de contrôle des installations nucléaires ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour garantir le respect par l'AIEA des normes nationales de sécurité et d'environnement tout en bénéficiant des privilèges et immunités ;
- l'influence que cet Accord pourrait occasionner lors des futures coopérations internationales sur l'énergie nucléaire.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères de la défense et de la sécurité fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- réduire les délais d'autorisation des missions au Burkina Faso ;
- faciliter les déplacements et les activités des experts et fonctionnaires de l'Agence au Burkina Faso.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 10 octobre 2024



**Séance d'appropriation du dossier : 12/09/2024**

**Liste des députés présents**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Nom et Prénom (s)</b>	<b>Qualité</b>
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOU Yaya	Vice-président
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
5.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
6.	SAWADOGO Issa	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	DIALLA Moumouni	Membre
9.	NANA Basile	Membre
10.	SANGARE Moussa	Membre
11.	SOULAMA Ousséni	Membre
12.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
13.	SALOGO Mahamoudou	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Nom et Prénom (s)</b>	<b>Justification</b>
1.	OUEDRAOGO Irméan François	Réunion avec le MATDM
2.	KINDA Mickaël	Représentant de la CAGIDH à un atelier

**Liste des députés absents**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Nom et Prénom (s)</b>	<b>Qualité</b>
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2 <sup>e</sup> Secrétaire

## Séance d'adoption du rapport :10/10/2024

### Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	SANOU Yaya	Vice-président
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2° Secrétaire
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
7.	DIALLA Moumouni	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	SALOGO Mahamoudou	Membre

### Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Justification
1.	GUITI Lassina	Malade
2.	OUARE Samadou	Obsèques
3.	SOULAMA Ousséni	Malade
4.	OUEDRAOGO Aly Badra	Présent à la CAEDS pour l'adoption d'un rapport
5.	SAWADOGO Issa	Présent à la COMFIB pour l'adoption d'un rapport

### Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	KINDA Mickaël	Membre
2.	SANGARE Moussa	Membre

### Liste du personnel de l'Administration

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique du PALT
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire
4.	BORO/NIKIEMA R. Edwige	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZINABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	SARE Ines Fabiola	Attachée d'Administration parlementaire
7.	BAYALA Arielle	Stagiaire